

PLAISANCE

2020

A) Location annuelle (toutes taxes Comprises + 15.00 € SNSM)

	AVANT PORT	BERIGNY (PONTONS)	BERIGNY (QUAI)	MI-MAREE	PORT A SEC		PASSAGES		
	zones I & II	zones IV & V			annuel	mois	jour / day	sem. / week	mois (1)
0 à 4,99 m	1 124 €	723 €	447 €	1 016 €	1 026 €	256 €	17 €	100 €	401 €
5 à 5,99 m	1 339 €	860 €	533 €	1 210 €	1 041 €	256 €	17 €	100 €	401 €
6 à 6,99 m	1 655 €	1 056 €	659 €	1 494 €	1 041 €	256 €	17 €	100 €	401 €
7 à 7,99 m	2 000 €	1 282 €	797 €	1 804 €	1 041 €	256 €	21 €	127 €	508 €
8 à 8,99 m	2 374 €	1 508 €	946 €	2 141 €			26 €	154 €	615 €
9 à 9,99 m	2 769 €	1 765 €	1 105 €				31 €	187 €	748 €
10 à 10,99 m	3 206 €	2 035 €	1 279 €				33 €	197 €	788 €
11 à 11,99 m	3 666 €	2 326 €	1 464 €				39 €	233 €	933 €
12 à 12,99 m	4 213 €	2 669 €	1 682 €				39 €	237 €	947 €
13 à 13,99 m	4 931 €	3 121 €	1 969 €				46 €	277 €	1 107 €
14 à 14,99 m	5 649 €	3 573 €	2 256 €				51 €	304 €	1 216 €
15 à 15,99 m	6 367 €	4 024 €	2 544 €				53 €	219 €	1 279 €
par mètre supplémentaire	718 €	452 €	287 €				9 €	54 €	214 €

Multicoques: tarif ci-dessus x 1,5 (base annuelle ou passage)

Basse saison: du 1er novembre au 30 avril inclus, les tarifs "passages" sont réduits de 25%

(1) Tarif visiteur en bassin pour stationnement d'un bateau sans passager

Le conseil portuaire du 26 novembre 2019 a validé le paiement à l'arrondi , inférieur si <0,50 et supérieur si >ou = 0,50

B) Usage des appareils de levage et prestations annexes

Mise à terre et mise à l'eau des bateaux par mouvement et par demi-heure. Perception minimum pour moins de 3 tonnes.....	74 €
par tonne supplémentaire.....	21 €
Accès au terre-plein en voiture avec badge (stationnement interdit).....	30 €
Stationnement des bers et remorques pour bateaux jusqu'à 6 mètres Bers sécurisé	78 €
Stationnement des bers et remorques pour bateaux au delà 6 mètres.....	109 €
Stationnement des bateaux sur terre-plein: 50% du tarif Avant-port.....	
Dériveurs sur terre pleins (saison du 01/05 au 30/09).....	159 €
Dériveurs sur terre pleins (saison du 01/05 au 30/09 - membres SRF).....	101 €
Intervention du personnel du port (remorquage / pompage / lutte anti-pollution, etc.).....	55 €
Remplacement d'amarres par le personnel du port / par mètre linéaire sur demande expresse hors urgence	15 €

) Services annexes

Mise sur remorque.....	62 €
Mise sur remorque (clients port à sec).....	28 €
Laverie - Machine à laver 6 kg.....	6 €
Laverie - Machine à laver 8 kg.....	8 €
Laverie - Sèche linge.....	3 €

D) Cale de mise à l'eau

1 jeton.....	17 €
--------------	------

5 jetons.....	74 €
10 jetons.....	138 €
20 jetons.....	285 €
30 jetons.....	371 €

E) REVISION TARIFAIRE

Révision tarifaire. Les droits de port sont révisables tous les ans selon la formule approuvée en commission portuaire puis en conseil portuaire du 4 décembre 2018, à savoir:

- + 60% de variation de l'indice des prix à la consommation IPC entre juin N-1 et juin N,
 - + 20% de variation de l'indice de l'entretien et de l'amélioration de l'habitat IPEA entre le 2ème trimestre N-1 et le 2ème trimestre N,
 - + 20% de variation de l'indice des travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes TP07b entre juin N-1 et juin N,
- publiés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE.

TARIF GRUTAGE BATEAUX DE PLAISANCE

poids du bateau	Hors Taxe	TVA	TTC
≤ 3 tonnes	61 €	12 €	74 €
4 tonnes	79 €	16 €	95 €
5 tonnes	97 €	19 €	117 €
6 tonnes	115 €	23 €	138 €
7 tonnes	133 €	27 €	160 €
8 tonnes	151 €	30 €	181 €
9 tonnes	169 €	34 €	202 €
10 tonnes	187 €	37 €	224 €
11 tonnes	205 €	41 €	245 €
12 tonnes	222 €	44 €	267 €
13 tonnes	240 €	48 €	288 €
14 tonnes	258 €	52 €	310 €
15 tonnes	276 €	55 €	331 €
16 tonnes	294 €	59 €	353 €
par tonne supplémentaire	9 €	2 €	11 €

tarif applicable du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables

En dehors des heures ouvrables de semaine le tarif de grutage est majoré de 100%, majoration 150% le weekend end et jours fériés

Grutage pour raison de carénage

Un tarif spécial est offert pour les opérations de carénage sur la zone spécialisée. Pour les bateaux jusqu'à trois tonnes maximum et une remise à l'eau dans la vacation le même jour:

poids du bateau	Hors Taxe	TVA	TTC
≤ 3 tonnes	92 €	18 €	111 €

Conformément à la convention d'outillage Public du Port de Fécamp, le grutage, calage, mise sur remorque ou ber s'effectue sous la responsabilité du client, usager du port. Les grutages sont payables au comptant au moment de la prise de rendez vous et de l'émission du bon de commande. Toute facturation par le service de la comptabilité sera majorée de 9,32€ TTC de frais de gestion.

F) INTERVENTION D'OFFICE

Mètre linéaire de bout.....	20 €
Intervention.....	50 €
Enlèvement d'office de matériel gênant après avertissement et non respect du délai de 48h pour le retirer.....	250 €

G) DROIT A L'IMAGE

Mise à disposition d'espaces portuaires et conseil d'un technicien portuaire.....	700 €/jour
Grutages et autres manutentions	conformément aux tarifs en vigueur